

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 9 décembre 2022****CONVOCATION**

Date : 2 décembre 2022

Affichée le : 2 décembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Pouvoirs : 5

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

16 décembre 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2022-12-08

OBJET : AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SIPIAP 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-10-22 du 21 octobre 2021 approuvant la convention avec le Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam – Parmain (SIPIAP) pour l'utilisation de la piscine par différents groupes scolaires de la Ville au titre de l'année scolaire 2021/2022 pour un montant de 211 649€.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-02-02 du 11 février 2022 attribuant au SIPIAP pour son fonctionnement une contribution financière de 240 000 € au titre de l'année 2022.

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire les écoles n'ont pas pu assister aux séances de piscine initialement prévues à la convention 2021/2022 au mois de janvier et février 2022.

En effet, il était prévu par convention 225 séances de septembre 2021 à juin 2022 or seules 200 ont été effectuées et facturées pour 188 134,44 €.

Considérant que dans ce cadre, le syndicat a demandé à la Ville de L'Isle-Adam de modifier sa contribution financière afin de respecter sa participation financière globale.

Considérant qu'il est à noter que cette modification n'a pas d'impact sur les dépenses budgétaires et que le changement d'imputation sera acté dans la décision modificative n°4 du Budget de la Ville.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **décide** de l'ajustement de la contribution financière versée au SIPIAP au titre de l'exercice 2022 par l'attribution d'une participation de 23 516,56 €.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT